

**Conseil du commerce des marchandises
Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

**RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DU COMITÉ
DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SPS AU CONSEIL
DU COMMERCE DES MARCHANDISES**

Le rapport ci-après est présenté par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS), M. Tang-Kai Wang, sous sa propre responsabilité, à la demande du Président du Conseil du commerce des marchandises (CCM).¹ Le rapport a été établi avec le concours du Secrétariat.

1 ÉTAT ACTUEL DES PRATIQUES DU COMITÉ

1.1. La présente section décrit les pratiques actuelles du Comité SPS, y compris les changements adoptés au cours des dernières années pour améliorer son fonctionnement. Ces pratiques sont issues de suggestions générales et plus spécifiques des Membres, des Présidents et du Secrétariat, et ont aussi fait l'objet de divers débats au sein du comité.

1.1 Aide aux délégués

1.2. Afin de soutenir la participation des délégués en poste à Genève aux travaux du Comité, diverses activités de formation sont organisées par le Secrétariat sur les aspects pratiques du fonctionnement du Comité SPS, notamment une formation sur les outils SPS en ligne disponibles (pour un complément d'information, voir les sections 1.2.1 et 1.3.2). Ainsi, en septembre 2019, le Secrétariat a organisé une séance d'information d'une heure à l'intention des délégués nouveaux et déjà en poste sur les fonctions du Comité SPS, où il a aussi été question des moyens dont le Secrétariat dispose pour soutenir la participation des délégués aux travaux du Comité.

1.3. L'idée initiale était d'organiser régulièrement ce type d'activité introductive, préalablement aux réunions du Comité SPS. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19, la réunion du Comité SPS de mars 2020 a été annulée, et la situation n'a pas permis ensuite de reprendre immédiatement les activités en présentiel. Afin d'aider les délégués en poste à Genève à se familiariser avec les travaux et le fonctionnement du Comité SPS, le Secrétariat a créé une page Web consacrée au Comité SPS. On peut trouver sur la page Web en question une [présentation générale du Comité SPS](#) (avec audio), ainsi qu'une [rubrique de questions et de réponses](#) qui donne des renseignements pratiques aux nouveaux délégués SPS.

1.4. Le Secrétariat a aussi participé à des activités de formation organisées par des organismes régionaux, pour sensibiliser les fonctionnaires au rôle et aux travaux du Comité SPS avant leur participation à des réunions du Comité. Ainsi, le Secrétariat a donné des exposés lors de plusieurs séances de formation organisées pour les délégués SPS des régions de l'Afrique, des Caraïbes et de l'Amérique latine.²

¹ Voir le document [JOB/CTG/18](#).

² Ces séances de formation ont été organisées par l'Union africaine et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), qui assurent un financement et un appui aux délégations africaines et latino-américaines dans le cadre de leurs programmes d'assistance technique.

1.5. Le Secrétariat participe aussi à des réunions bilatérales, si les Membres en font la demande, pour aider à donner aux nouveaux délégués SPS en poste à Genève l'information nécessaire sur les procédures applicables et les travaux du Comité SPS, ainsi que pour répondre à toute question ou demande d'éclaircissements.

1.6. Par ailleurs, le Secrétariat a pris plusieurs initiatives pour accroître la participation des fonctionnaires en poste dans les capitales, parmi lesquelles l'élaboration de cours SPS visant à permettre à ces derniers de participer efficacement au Comité SPS. Parmi les cours récents, on mentionnera le [Cours de 2022 sur les éléments clés pour participer au Comité SPS \(cours virtuel en français\)](#) et le [Cours SPS approfondi en ligne 2021 \(en anglais\)](#).

1.7. Au cours de la période 1995-2019, le Secrétariat a aussi proposé un **cours SPS avancé** annuel³ de trois semaines, en présentiel, dont un des buts importants était de renforcer la participation des fonctionnaires en poste dans les capitales aux travaux du Comité SPS et de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour aborder les divers domaines SPS qui les intéressent.

1.8. Les renseignements relatifs à l'ensemble des cours SPS prévus (et à d'autres activités d'assistance technique SPS) sont communiqués normalement aux Membres de l'OMC vers le mois de mars de chaque année sous couvert d'un document de la série [G/SPS/GEN/997](#), et sont aussi présentés à chaque réunion de mars du Comité SPS. Ensuite, le Secrétariat envoie une communication renseignant sur les activités d'assistance technique SPS prévues (y compris les critères à remplir pour y participer, la procédure de demande et le formulaire correspondant) à tous les Membres et les Observateurs, ainsi qu'à la liste de diffusion aux délégués SPS (voir la section 1.2.3.1 pour de plus amples précisions sur la liste de diffusion). Ces informations sont également disponibles sur la [page Web de l'assistance technique du Comité SPS](#), et sont largement diffusés par l'intermédiaire d'autres organisations (Codex, CIPV, OMSA, STDF, etc.).

1.9. Chaque année, le Secrétariat établit aussi un rapport sur les activités d'assistance technique SPS menées (voir la section 1.3.4 pour de plus amples renseignements sur les rapports du Secrétariat).

1.2 Organisation des travaux du Comité

1.2.1 Outils numériques utilisés pour les travaux du Comité

1.10. Le Comité SPS a été à l'avant-garde de la mise au point de divers outils numériques au sein du Secrétariat, souvent en étroite coordination avec le Comité OTC. Ces outils sont nécessaires pour répondre au volume important de notifications SPS, d'autres documents et de problèmes commerciaux spécifiques (STC) (plus de 30 000 notifications et de 5 700 autres documents, et 558 problèmes commerciaux spécifiques depuis 1995).

1.11. La première base de données SPS en ligne, le Système de gestion des renseignements sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, a été lancée en 2007 pour faciliter la recherche, la communication et l'analyse des renseignements SPS; et le premier système de présentation des notifications SPS en ligne a été lancé en 2011.

1.12. Ces systèmes vieillissants ont été remplacés par la nouvelle [Plate-forme ePing SPS et OTC](#), lancée officiellement en juillet 2022⁴, qui a regroupé en une seule plate-forme les systèmes de gestion des renseignements sur les mesures SPS et OTC et les systèmes de présentation en ligne des notifications SPS et OTC, ainsi que le système d'alertes ePing. Les Membres utilisent la plate-forme pour consulter des renseignements SPS/OTC sur les notifications, les préoccupations commerciales spécifiques, ainsi que les coordonnées des autorités de notification et des points d'information. Les utilisateurs enregistrés bénéficient de fonctionnalités supplémentaires, dont la réception d'alertes par courriel sur les notifications concernant des produits et/ou des marchés qui les intéressent. Les représentants disposant de droits supplémentaires peuvent utiliser la Plate-forme ePing SPS et OTC pour présenter des notifications à l'OMC et, s'ils le souhaitent, publier leurs observations/réponses sur les notifications. Pour les requêtes portant sur des préoccupations

³ Cette formation phare, organisée en présentiel pendant la période 2005-2019, a servi de cadre général pour la mise au point des cours récents qui ont eu lieu à distance en 2021 et en 2022, en raison de la situation liée à la COVID-19.

⁴ Voir [G/SPS/GEN/2058](#).

commerciales spécifiques, les données de la plate-forme font pendant à celles disponibles dans la [base de données de l'OMC sur les préoccupations commerciales](#), accessible aux membres depuis février 2021.⁵ Cet outil analytique avancé intègre les préoccupations soulevées aux Comités SPS et OTC, ainsi qu'au Comité de l'accès aux marchés. Il pourrait incorporer à l'avenir les préoccupations soulevées au sein d'autres organes de l'OMC.

1.13. Le système **eAgenda**, lancé en 2020, a été conçu pour permettre aux Membres, préalablement à la réunion du Comité SPS, d'inscrire toute question au projet d'ordre du jour, y compris des préoccupations commerciales spécifiques, ainsi que de transmettre des déclarations. Le Secrétariat établit ensuite le projet d'ordre du jour annoté pour les réunions officielles du Comité SPS à l'aide du système eAgenda. L'utilisation de celui-ci a été étendue pour faciliter les travaux d'autres organes de l'OMC.

1.14. On trouvera à la section **1.3.2** des renseignements complémentaires sur l'utilisation de ces outils et les diverses activités de formation proposées.

1.2.2 Planification et organisation des réunions

1.15. Pour faciliter la coordination entre les fonctionnaires chargés des questions SPS et leur participation aux réunions du Comité SPS, un calendrier provisoire des réunions (et des séances thématiques) à venir du Comité est diffusé habituellement en juin/juillet de l'année précédente sous couvert d'un document G/SPS/GEN. À titre d'exemple, un calendrier provisoire des réunions de 2023 du Comité SPS peut être consulté dans le document [G/SPS/GEN/2036](#), diffusé en juin 2022.

1.16. Pour fixer ces dates, le Secrétariat se concerta en interne pour vérifier les dates de réunion des autres comités concernés (ceux qui sont couverts par bon nombre des mêmes délégués, dont le Comité OTC et le Comité de l'agriculture), ainsi qu'en externe avec d'autres instances importantes pour les délégués SPS, comme le Codex, la CIPV et l'OMSA. Le Secrétariat coordonne aussi les dates de réunion avec les autres organes subsidiaires du CCM à l'aide du processus de coordination CCM. Pour des raisons logistiques, les autres grandes manifestations qui se tiennent à Genève, ainsi que les jours fériés officiels, sont également pris en compte. En juin/juillet de chaque année, le Secrétariat appelle l'attention des Membres sur le document GEN contenant les dates de réunion provisoires pour l'année suivante, et invite ces derniers à informer le Secrétariat de tout problème que ces dates pourraient leur poser. Le Secrétariat indique aussi les dates des prochaines réunions du Comité SPS à la fin de chaque réunion du Comité.

1.2.3 Réunions formelles

1.2.3.1 Communication avant les réunions

1.17. Le Secrétariat utilise plusieurs moyens de communication avant les réunions du Comité pour s'assurer que les Membres sont bien informés des réunions à venir, de l'état d'avancement des travaux du Comité et des autres faits nouveaux concernant le Comité. Un des moyens dont il dispose pour communiquer directement avec les délégués SPS est la **liste de diffusion aux délégués SPS**.

1.18. En particulier, le Secrétariat tient une liste de courrier électronique pour les délégués SPS en poste à Genève et dans les capitales, qui est utilisée pour transmettre les messages du Président et du Secrétariat, concernant certains documents du Comité, des rappels d'échéances, etc. Le Secrétariat dispose de listes distinctes pour les Membres et pour les organisations ayant le statut d'observateur. Les délégués peuvent demander par courriel au Secrétariat à figurer sur cette liste.⁶

1.19. Pour garder la liste à jour, le Secrétariat rappelle en principe aux délégations, au début de chaque réunion du Comité, de lui transmettre les demandes d'inscription de nouveaux délégués sur la liste. Il invite de même les Membres à lui faire part de toute autre modification à apporter à la liste.

⁵ La version bêta de la base de données de l'OMC sur les préoccupations commerciales a été lancée en marge de la réunion du Comité OTC de février 2021 et présentée au Comité SPS à sa réunion de mars 2021.

⁶ Les communications entre les délégués et le secrétariat utilisent une adresse électronique spécifique, SPSCCommittee@wto.org, autant que possible.

1.20. Le Secrétariat et le Président adressent périodiquement des communications aux Membres et aux Observateurs, via la liste de diffusion aux délégués SPS, avant les réunions du Comité (et dans l'intervalle des réunions, si nécessaire), donnant les renseignements utiles pour aider les délégués à se préparer aux réunions.⁷ Le Secrétariat diffuse aussi des communications au moyen de projets d'ordre du jour annotés (série JOB/SPS) et d'aérogrammes (série WTO/AIR/SPS). On trouvera des renseignements complémentaires sur les aérogrammes et les ordres du jour à la section [1.2.3.3](#).

1.2.3.2 Nombre de réunions

1.21. Depuis le début de 2019, le Comité SPS a tenu 11 réunions formelles et 11 réunions informelles, y compris la réunion de novembre 2022 (voir le tableau 1). En raison de la pandémie de COVID-19, seules deux réunions formelles ont eu lieu en 2020; en temps normal, il y a trois réunions formelles par an. Depuis 2021, en raison du nombre croissant de préoccupations commerciales soulevées par les Membres, la durée des réunions formelles a été prolongée d'une demi-journée. En général, plus récemment, la semaine du Comité a été programmée comme suit:

- **Lundi:** Atelier (en principe, seulement pour la réunion de juin/juillet)
- **Mardi:** Séance thématique
- **Mercredi (matin):** réunion informelle du Comité
- **Mercredi (après-midi) – Vendredi:** réunion formelle du Comité

1.22. Le Comité a organisé neuf séances thématiques pendant cette période, afin de permettre des discussions plus approfondies et des échanges de données d'expérience sur les sujets SPS intéressant le Comité (voir tableaux 1 et 5). D'autres types d'activités sont aussi normalement organisées en marge des réunions du Comité, notamment des ateliers, des séances d'échange de renseignements et des activités parallèles (organisées par des Membres, des organisations internationales ou le Secrétariat).

1.23. Comme suite à la création du **Groupe de travail sur les procédures d'homologation** en novembre 2020, conformément à une recommandation du rapport du cinquième Examen ([G/SPS/64](#), paragraphe 3.12), les membres du Groupe de travail se sont réunis le plus souvent le lundi pendant la semaine du Comité, à quelques exceptions près. Le Groupe de travail a aussi tenu d'autres réunions dans l'intervalle des réunions du Comité, en fonction des besoins (voir tableau 1 ci-dessous).⁸

1.24. Plus récemment, le Comité a engagé ses travaux relatifs au **programme de travail de la Déclaration SPS**⁹ dans le cadre de cinq groupes thématiques.¹⁰ Ces groupes thématiques se sont réunis à plusieurs reprises dans l'intervalle des réunions du Comité et également pendant la semaine du Comité pour débattre des thèmes décrits dans la Déclaration. Le Comité a aussi organisé une consultation intersessions pour permettre à ces groupes de rendre compte de leurs travaux et au Comité d'examiner les propositions connexes.

Tableau 1: Nombre de réunions formelles et informelles

Année	Réunions formelles (nombre et durée)	Réunions informelles (nombre et durée)	Autres (dont ateliers, colloques, etc.)
2019	21 et 22 mars 2019 (2 jours) 18 et 19 juillet 2019 (2 jours) 7 et 8 novembre 2019 (2 jours)	Réunions informelles: 20 mars 2019 (1 demi-journée) 17 juillet 2019 (1 demi-journée) 6 novembre 2019 (1 demi-journée) Séances thématiques: 18 mars 2019 (1 journée)	Ateliers: 15 et 16 juillet 2019 Atelier sur la transparence et la coordination Activités parallèles: 20 mars 2019 Séance d'information du STDF sur les maladies animales transfrontalières au Cameroun

⁷ Les Membres sont aussi informés par eAgenda de l'ouverture de la plate-forme aux soumissions et des diverses échéances, s'ils se sont inscrits pour utiliser eAgenda.

⁸ Le groupe de travail devrait achever ses travaux en mars 2023.

⁹ La Déclaration SPS a été adoptée dans le document [WT/MIN\(22\)/27](#) de la douzième Conférence ministérielle, et un programme de travail connexe a été engagé.

¹⁰ Le processus proposé pour le programme de travail est indiqué dans le document [G/SPS/W/330/Rev.1](#). Une page Web spécifique (www.wto.org/spsdeclaration) affiche tous les documents utiles et les dates de réunion pour aider les délégués à se tenir informés.

Année	Réunions formelles (nombre et durée)	Réunions informelles (nombre et durée)	Autres (dont ateliers, colloques, etc.)
		<p>19 mars 2019 (1 journée) 5 novembre 2019 (1 journée)</p> <p>Groupes de travail: 20 mars 2019 (1 demi-journée) Groupe de travail sur la chenille légionnaire d'automne</p> <p>Consultations informelles: 20 mars 2019 (1 demi-journée) Consultations informelles sur le renforcement du fonctionnement du Comité, animées par la délégation brésilienne</p> <p>7 juin 2019 (1 demi-journée) Consultations informelles sur le renforcement du fonctionnement du Comité, animées par la délégation brésilienne</p> <p>17 juillet 2019 (1 demi-journée) Consultations informelles sur le renforcement du fonctionnement du Comité, animées par la délégation brésilienne</p> <p>6 novembre 2019 (1 demi-journée) Consultations informelles sur le renforcement du fonctionnement du Comité, animées par la délégation brésilienne</p>	<p>21 mars 2019 Séance d'information de l'UE sur sa législation relative à la santé animale</p> <p>3 juillet 2019 Lancement d'une publication conjointe OMC/OCDE</p> <p>17 juillet 2019 Activité à l'initiative des États-Unis et de la Fédération internationale des semences sur le thème "Les promesses de la sélection de précision dans l'innovation en matière de semences"</p> <p>18 juillet 2019 Séance d'information sur "La présence en faible concentration: une question du commerce des produits agricoles", organisée par le Canada</p> <p>5 novembre 2019 Séance d'information de l'OCDE – "Les effets sur le commerce et l'économie de la coopération internationale en matière de réglementation: Nouveaux éléments de preuve empiriques tirés des dispositions SPS et OTC"</p> <p>6 novembre 2019 Séance d'information du Comité SPS de l'OMC – Présentation du projet eAgenda</p> <p>7 novembre 2019 Séance d'information du STDF – "Le renforcement de la capacité de respecter les prescriptions en matière d'exportation de pesticides: conclusions et recommandations d'une évaluation indépendante des projets du STDF dans l'ASEAN, en Afrique et en Amérique latine"</p>
2020	<p>25 et 26 juin 2020 (1 journée et demie) 5, 6 et 13 novembre 2020 (2 jours)</p>	<p>Réunions informelles: 24 juin 2020 Séance d'échange de renseignements sur la COVID-19 25 juin 2020 (1 demi-journée) 4 novembre 2020 (1 demi-journée)</p> <p>Séances thématiques: 3 novembre 2020 (1 journée)</p> <p>Consultations informelles: 16 septembre 2020 (1 demi-journée) consultations informelles du Comité SPS 23 novembre 2020 (1 demi-journée) consultations informelles du Comité SPS sur le projet de Déclaration SPS en vue de la douzième Conférence ministérielle</p>	<p>Autres activités: 2 novembre 2020 SPS@25: Célébration du 25ème anniversaire de l'Accord SPS</p> <p>Activités parallèles: 2 novembre 2020 Séance d'information sur les "Perspectives des agriculteurs concernant les problèmes SPS liés à la production et au commerce durables des produits"¹¹ 4 novembre 2020 Séance d'information de l'OIE sur le lancement de deux nouvelles publications¹² 5 novembre 2020 Séance d'information de la FAO sur les LMR de pesticides¹³</p>

¹¹ Organisée par les missions permanentes du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, des États-Unis, du Guatemala et du Paraguay.

¹² *Revue scientifique et technique* de l'OIE, "Assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale", et Point technique 2020 de l'OIE, "Les compétences requises des Services vétérinaires pour le commerce international".

¹³ "Comprendre l'harmonisation internationale des limites maximales de résidus de pesticides avec les normes du Codex – étude de cas sur le riz".

Année	Réunions formelles (nombre et durée)	Réunions informelles (nombre et durée)	Autres (dont ateliers, colloques, etc.)
2021	25 et 26 mars 2021 (2 jours) 14-16 juillet 2021 (2 journées et demie) 3-5 novembre 2021 (2 journées et demie)	<p>Groupes de travail: 4 novembre 2020 (1 demi-journée) Groupe de travail sur les procédures d'homologation</p> <p>Réunions informelles: 24 mars 2021 (1 demi-journée) 14 juillet 2021 (1 demi-journée) 3 novembre 2021 (1 demi-journée)</p> <p>Séances thématiques: 23 mars 2021 (1 journée) 2 novembre 2021 (1 journée)</p> <p>Groupes de travail: 22 mars 2021 (1 demi-journée) Groupe de travail sur les procédures d'homologation 14 juin 2021 (1 demi-journée) Groupe de travail sur les procédures d'homologation 7 juillet 2021 (1 demi-journée) Groupe de travail sur les procédures d'homologation 1^{er} novembre 2021 (1 demi-journée) Groupe de travail sur les procédures d'homologation</p>	<p>Ateliers: 12 et 13 juillet 2021 Atelier sur l'évaluation des risques, de la gestion des risques et de la communication sur les risques</p> <p>Activités parallèles: 23 mars 2021 Séance d'information de la CIPV: "Promouvoir un commerce sûr pendant l'Année internationale de la santé des végétaux" 24 mars 2021 Webinaire du STDF, à l'occasion de la réunion de bilan de l'OMC sur l'Aide pour le commerce et la COVID-19: Investir dans des systèmes commerciaux sûrs pour protéger la santé et l'accès aux marchés 24 mars 2021 Séance d'information de l'OMC: La base de données de l'OMC sur les préoccupations commerciales 26 mars 2021 Séance d'information de l'OCDE: Les possibilités du numérique pour les systèmes SPS et les effets de facilitation des échanges produits par la certification électronique SPS 14 juillet 2021 Webinaire du STDF et de la Banque mondiale and World Bank Webinar: Approches systémiques de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la préservation des végétaux 15 juillet 2021 Séance d'information des États-Unis: Renforcer les capacités SPS par l'apprentissage à distance, G/SPS/GEN/1914 3 novembre 2021 Activité parallèle du STDF: Lancement du guide sur les bonnes pratiques réglementaires pour l'amélioration des mesures SPS</p>
		<p>Réunions informelles: 23 mars 2022 (1 demi-journée) 22 juin 2022 (1 demi-journée) 9 novembre 2022 (1 demi-journée)</p> <p>Séances thématiques: 22 mars 2022 (1 journée) 21 juin 2022 (1 journée) 8 novembre 2022 (1 journée)</p> <p>Groupes de travail: 7 février 2022 (1 demi-journée) Groupe de travail sur les procédures d'homologation</p>	<p>Ateliers: 20 juin 2022 Atelier sur la transparence</p> <p>Activités parallèles: 21 mars 2022 Activité parallèle du STDF en collaboration avec le Canada et la France: Exploring SPS technical assistance in Francophone Africa 23 mars 2022 Activité parallèle organisée par l'Ouganda et les États-Unis: Faire face à la chenille légionnaire d'automne - Lutte antiparasitaire intégrée (LAI) et approches quant aux politiques</p>
2022	23-25 mars 2022 (2 journées et demie) 22-24 juin 2022 (2 journées et demie) 9-11 novembre 2022 (2 journées et demie)		

Année	Réunions formelles (nombre et durée)	Réunions informelles (nombre et durée)	Autres (dont ateliers, colloques, etc.)
		20 mai 2022 (1 demi-journée) Groupe de travail sur les procédures d'homologation 20 juin 2022 (1 demi-journée) Groupe de travail sur les procédures d'homologation 16 septembre 2022 (1 demi-journée) Groupe de travail sur les procédures d'homologation 7 novembre 2022 (1 demi-journée) Groupe de travail sur les procédures d'homologation Réunions des groupes thématiques pour la Déclaration SPS (1 demi-journée): 20 septembre 2022 (Groupe 1) 26 septembre 2022 (Groupe 2) 27 septembre 2022 (Groupe 3) 28 septembre 2022 (Groupe 4) 29 septembre 2022 (Groupe 5) 20 octobre 2022 (Groupe 3) 21 octobre 2022 (Groupe 5) 26 octobre 2022 (Groupe 4) 31 octobre 2022 (Groupe 2) 7 novembre 2022 (Groupe 3) 9 novembre 2022 (Groupe 1 et Groupe 2) Consultations intersessions du Comité SPS: 4 octobre 2022 (1 demi-journée)	9 novembre 2022 Activité parallèle de la Banque mondiale et de la SFI: Présentation du Guide d'analyse de la SFI et du Manuel de la SFI sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires

1.2.3.3 Établissement des aérogrammes et des ordres du jour

1.25. Les pratiques du Comité SPS ont évolué s'agissant des aérogrammes et des ordres du jour annotés des réunions formelles. Jusqu'à octobre 2019, le Secrétariat diffusait environ 30 jours avant les réunions formelles un "aérogramme de rappel" où figurait une ébauche de l'ordre du jour, et au moins 10 jours avant la réunion, un "aérogramme de convocation", indiquant les points détaillés de l'ordre du jour, y compris les préoccupations commerciales spécifiques et d'autres points subsidiaires.

1.26. En novembre 2017, le Comité a accepté la proposition d'un Membre tendant à ce que le Secrétariat diffuse plus tôt l'aérogramme de convocation, ce qui laisserait plus longtemps entre la diffusion de l'ordre du jour détaillé et la réunion, pour faciliter l'établissement des réponses aux préoccupations commerciales spécifiques.¹⁴ L'aérogramme de convocation a été distribué par la suite une vingtaine de jours avant les réunions formelles. En juillet 2019, après consultation des Membres, le Secrétariat a établi un projet d'ordre du jour annoté, qui a été diffusé à titre informel¹⁵, outre l'aérogramme de convocation, pour donner davantage d'éléments sur les travaux qui étaient attendus au titre de chacun des points de l'ordre du jour. Depuis mars 2020¹⁶, le projet d'ordre du jour annoté a remplacé l'aérogramme de convocation.¹⁷

¹⁴ Voir G/SPS/R/88, paragraphes 10.1 à 10.7.

¹⁵ Ce projet d'ordre du jour annoté a été distribué sans cote à titre informel comme illustration via la liste de diffusion aux délégués SPS. Depuis novembre 2019, le projet d'ordre du jour annoté est distribué en tant que document officiel dans la série [JOB/SPS](#).

¹⁶ Un projet d'ordre du jour annoté a été établi et distribué pour la réunion de mars 2020, mais celle-ci a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19 ([JOB/SPS/5/Rev.1](#) et [JOB/SPS/5/Rev.1/Corr.1](#)).

¹⁷ Voir [G/SPS/R/97](#), paragraphe 10.3. Les changements susmentionnés n'ont pas nécessité de modifier le Règlement intérieur du Comité ([G/L/170](#)).

1.27. La pratique actuelle consiste à diffuser, **environ six semaines avant la réunion formelle**, un **aérogramme** indiquant les principaux éléments de l'ordre du jour, ainsi que les délais de présentation de documents et de points de l'ordre du jour, et les dates des réunions informelles, des séances thématiques et des autres réunions devant avoir lieu en marge de la réunion formelle.¹⁸ Le **projet d'ordre du jour annoté est diffusé environ 20 jours avant la réunion formelle** en tant que document JOB/SPS, et contient le détail de tous les points de l'ordre du jour et des préoccupations commerciales spécifiques.¹⁹ Y figurent également des hyperliens vers tous les documents soumis dans les délais, ainsi que des renseignements sur les réunions informelles, les séances thématiques, les activités parallèles, les réunions des groupes de travail, etc. En outre, environ une semaine avant la réunion informelle, le Secrétariat envoie à la liste de diffusion aux délégués SPS un courriel auquel sont joints **l'ordre du jour annoté de la réunion informelle** (également diffusé en tant que document JOB/SPS), les autres documents utiles, ainsi qu'une vue d'ensemble des réunions programmées pour chaque jour de la semaine du Comité. À titre exemple, pour la réunion du Comité du 9 au 11 novembre 2022, l'aérogramme reproduit sous la cote [WTO/AIR/SPS/39](#) a été diffusé le 23 septembre 2022, et le projet d'ordre du jour annoté (document [JOB/SPS/23](#)) le 21 octobre 2022.

Tableau 2: Établissement des aérogrammes et des ordres du jour annotés des réunions formelles

Année	Date de la réunion formelle	Date de distribution de l'aérogramme et de l'ordre du jour	Nombre de jours avant la réunion
2019	21 et 22 mars 2019	15 février 2019 (aérogramme de rappel)	34 jours
		1 ^{er} mars 2019 (aérogramme de convocation)	20 jours
	18 et 19 juillet 2019	7 juin 2019 (aérogramme de rappel)	41 jours
		28 juin 2019 (aérogramme de convocation)	20 jours
		Juillet 2019 (projet d'ordre du jour annoté) ²⁰	-
	7 et 8 novembre 2019	30 septembre 2019 (aérogramme de rappel)	38 jours
18 octobre 2019 (aérogramme de convocation)		20 jours	
24 octobre 2019 (projet d'ordre du jour annoté)		14 jours	
2020	25 et 26 juin 2020	9 juin 2020 (aérogramme)	16 jours
		16 juin 2020 (ordre du jour)	9 jours
	5, 6 et 13 novembre 2020 ²¹	21 septembre 2020 (aérogramme)	45 jours
2021	25 et 26 mars 2021	19 octobre 2020 (projet d'ordre du jour annoté)	17 jours
		5 février 2021 (aérogramme)	48 jours
	14-16 juillet 2021	5 mars 2021 (projet d'ordre du jour annoté)	20 jours
		28 mai 2021 (aérogramme)	47 jours
	3-5 novembre 2021	25 juin 2021 (projet d'ordre du jour annoté)	19 jours
		17 septembre 2021 (aérogramme)	47 jours
2022	23-25 mars 2022	15 octobre 2021 (projet d'ordre du jour annoté)	19 jours
		4 février 2022 (aérogramme)	47 jours
	22-24 juin 2022	4 mars 2022 (projet d'ordre du jour annoté)	19 jours
		6 mai 2022 (aérogramme)	47 jours
	9-11 novembre 2022	3 juin 2022 (projet d'ordre du jour annoté)	19 jours
		23 septembre 2022 (aérogramme)	47 jours
		21 octobre 2022 (projet d'ordre du jour annoté)	19 jours

¹⁸ eAgenda est ouvert au même moment à la présentation en ligne de points de l'ordre du jour et de déclarations pour la prochaine réunion.

¹⁹ L'information donnée dans eAgenda reprend les éléments du projet d'ordre du jour annoté. Le Secrétariat utilise le système eAgenda pour produire le projet d'ordre du jour annoté, y compris l'ensemble des points de l'ordre du jour ajoutés par les Membres par voie électronique. Certaines modifications doivent être apportées au document avant de le distribuer en tant que document JOB/SPS.

²⁰ Ce projet d'ordre du jour annoté a été distribué sans cote à titre informel comme illustration via la liste de diffusion aux délégués SPS.

²¹ En raison de problèmes techniques qui ont touché la plate-forme virtuelle, la réunion du Comité a dû être suspendue le 6 novembre 2020; elle a été reprise le 13 novembre 2020.

1.2.3.4 Distribution des documents avant les réunions

1.28. Les documents des réunions sont disponibles par les voies habituelles, y compris Documents en ligne. Un hyperlien vers tous les documents communiqués dans les délais figure dans le projet d'ordre du jour annoté et dans [eAgenda](#).²² Les documents sans cote sont rares; les documents informels sont distribués habituellement en tant que documents de séance. Il n'est pas exceptionnel que des documents soient soumis après la date limite (qui est fixée habituellement à 22 jours avant la réunion, pour permettre l'inscription dans le projet d'ordre du jour annoté distribué 20 jours avant les réunions formelles). Ces documents sont aussi mis à disposition par les voies habituelles sur le site Web de l'OMC, y compris Documents en ligne. Certains documents essentiels (comme les programmes des séances thématiques) sont envoyés par courrier électronique via la liste de diffusion aux délégués SPS.

1.2.3.5 Communication après les réunions

1.29. À la fin de la semaine du Comité (normalement le vendredi de la même semaine, mais parfois le lundi suivant), le Secrétariat envoie une communication de suivi qui donne une vue d'ensemble des délais de présentation des observations/propositions dont il a été question à la réunion. En outre, la communication donne les éléments utiles concernant toute étape de suivi nécessaire ou tout rappel important. Par ces communications, les délégués reçoivent aussi les liens Internet permettant d'accéder aux exposés ou aux enregistrements vidéo des séances thématiques/ateliers/activités parallèles, et également les cotes des documents de séance utiles pour les exposés.

1.30. En outre, un article est normalement réalisé en collaboration avec la Division de l'information et des relations extérieures et publié sur le site Web de l'OMC avec un aperçu des principaux points abordés aux différentes réunions/activités du Comité qui ont eu lieu pendant la semaine (les [nouvelles SPS](#) peuvent être consultées dans la [section SPS](#) du site Web de l'OMC).

1.2.3.6 Établissement des rapports succincts

1.31. Comme le prévoit le Règlement intérieur du Comité (document [G/L/170](#), paragraphe viii), le Secrétariat établit un rapport succinct des réunions formelles. Ces rapports contiennent un résumé des interventions orales prononcées lors des réunions formelles. En outre, les déclarations plus longues peuvent être indiquées dans eAgenda, ou distribuées en tant que documents de la série [G/SPS/GEN](#) sur demande, auquel cas un hyperlien est incorporé dans le rapport succinct. Les rapports succincts contiennent aussi le résumé établi par le Président de toute réunion informelle ou séance thématique tenue avant la réunion formelle.

1.32. L'établissement des rapports succincts est généralement réparti entre 2 ou 3 fonctionnaires, sur la base de notes, de copies des déclarations présentées et d'enregistrements audio, un contrôle final de la cohérence étant effectué par le Secrétaire du Comité. L'article 36 du Règlement intérieur du Comité prévoit que les Membres doivent avoir la possibilité de demander à vérifier comment leurs déclarations seront consignées dans le rapport de synthèse. Dans la pratique, le Secrétariat envoie le projet de rapport succinct aux Membres concernés par courrier électronique et leur donne un délai pour formuler leurs observations, soit environ une semaine habituellement. Le Secrétariat prend en considération ces observations avant de faire distribuer le rapport succinct.

1.33. Le tableau 3 donne des renseignements complémentaires sur l'établissement des rapports de synthèse, dont le nombre de pages et le nombre de jours qui ont été nécessaires à leur établissement.

²² L'information donnée dans eAgenda reprend les éléments du projet d'ordre du jour annoté. Le Secrétariat utilise le système eAgenda pour produire le projet d'ordre du jour annoté, y compris l'ensemble des points de l'ordre du jour ajoutés par les Membres par voie électronique. Certaines modifications doivent être apportées au document avant de le distribuer en tant que document JOB/SPS.

Tableau 3: Établissement des rapports de synthèse

Année	Dates de la réunion formelle	Date de la diffusion du rapport succinct	Nombre de pages	Nombre de jours
2019	21 et 22 mars 2019	27 juillet 2019	36 pages	98 jours
	18 et 19 juillet 2019	12 septembre 2019	33 pages	56 jours
	7 et 8 novembre 2019	18 décembre 2019	29 pages	41 jours
2020	25 et 26 juillet 2020	11 août 2020	71 pages	47 jours
	5, 6 et 13 novembre 2020	21 décembre 2020	49 pages	46 jours
2021	25 et 26 mars 2021	19 mai 2021	51 pages	55 jours
	14-16 juillet 2021	17 septembre 2021	54 pages	65 jours
	3-5 novembre 2021	17 décembre 2021	51 pages	44 jours
2022	23-25 mars 2022	18 mai 2022	50 pages	56 jours
	22-24 juin 2022	26 septembre 2022	59 pages	96 jours
	9-11 novembre 2022	-	-	-

1.2.4 Réunions informelles

1.2.4.1 Communication avant les réunions

1.34. Les réunions informelles et les séances thématiques sont habituellement programmées pour précéder immédiatement les réunions ordinaires, pendant la même semaine, pour faciliter la participation des délégués en poste dans les capitales. Le calendrier de ces "semaines du Comité SPS" est déterminé provisoirement en juin/juillet de chaque année pour l'année suivante dans un document (G/SPS/GEN) établi par le Secrétariat. Des renseignements plus détaillés, y compris sur les séances thématiques et les réunions informelles et ordinaires prévues, sont annoncées à la fin de chaque semaine de réunion pour la réunion suivante, consignés dans le rapport succinct et communiqués par courrier électronique aux délégués SPS via la liste de diffusion. Une liste préliminaire des sujets devant être traités à une réunion informelle est reproduite dans l'aérogamme distribué environ six semaines avant chaque réunion ordinaire, et dans le projet d'ordre du jour annoté de la réunion formelle.

1.35. Depuis octobre 2019, le Président, aidé du Secrétariat, établit en outre des ordres du jour annotés pour les réunions informelles, où figure une liste de sujets ainsi que certaines informations sur les décisions du Comité proposées ou attendues. L'ordre du jour annoté de la réunion informelle est diffusé en tant que document de la série [JOB/SPS](#) et envoyé par courrier électronique aux délégués SPS via la liste de diffusion une semaine avant la réunion.

Tableau 4: Convocation des réunions informelles

Année	Date de la réunion informelle	Date de communication de la convocation de la réunion informelle	Nombre de jours
2019	20 mars 2019	15 février 2019 (<i>aérogamme de rappel</i>) 1 mars 2019 (<i>aérogamme de convocation – réunion formelle</i>)	33 jours 19 jours
	17 juillet 2019	7 juin 2019 (<i>aérogamme de rappel</i>) Juillet 2019 (<i>ordre du jour – réunion informelle</i>) ²³	40 jours -
	6 novembre 2019	30 septembre 2019 (<i>aérogamme de rappel</i>) 30 octobre 2019 (<i>projet d'ordre du jour annoté – réunion informelle</i>)	37 jours 7 jours
2020	25 juin 2020	9 juin 2020 (<i>aérogamme</i>) 17 juin 2020 (<i>projet d'ordre du jour annoté – réunion informelle</i>)	16 jours 8 jours
	4 novembre 2020	21 septembre 2020 (<i>aérogamme</i>) 29 octobre 2020 (<i>projet d'ordre du jour annoté – réunion informelle</i>)	44 jours 6 jours

²³ Ce projet d'ordre du jour a été distribué sans cote à titre informel comme illustration via la liste de diffusion aux délégués SPS.

Année	Date de la réunion informelle	Date de communication de la convocation de la réunion informelle	Nombre de jours
2021	24 mars 2021	5 février 2021 (aérogramme) 15 mars 2021 (projet d'ordre du jour annoté – réunion informelle)	47 jours 9 jours
	14 juillet 2021	28 mai 2021 (aérogramme) 7 juillet 2021 (projet d'ordre du jour annoté – réunion informelle)	47 jours 7 jours
	3 novembre 2021	17 septembre 2021 (aérogramme) 27 octobre 2021 (projet d'ordre du jour annoté – réunion informelle)	47 jours 7 jours
2022	23 mars 2022	4 février 2022 (aérogramme) 16 mars 2022 (projet d'ordre du jour annoté – réunion informelle)	47 jours 7 jours
	22 juin 2022	6 mai 2022 (aérogramme) 14 juin 2022 (projet d'ordre du jour annoté – réunion informelle)	47 jours 8 jours
	9 novembre 2022	23 septembre 2022 (aérogramme) 2 novembre 2022 (projet d'ordre du jour annoté – réunion informelle)	47 jours 7 jours

1.2.4.2 Communication après la réunion

1.36. Le Président, sous sa propre responsabilité et avec le concours du Secrétariat, établit un résumé des débats des réunions informelles et des séances thématiques du Comité. Il était auparavant donné lecture de ces résumés à la réunion formelle, mais depuis environ 2020, ils sont envoyés aux délégués SPS par courriel via la liste de diffusion au cours de la semaine de la réunion. Les délégués ont la possibilité de soumettre des observations dans un certain délai (soit une semaine après la fin de la réunion, en général) dont le Président tient compte pour établir la version finale du résumé. Les résumés finals des réunions informelles/séances thématiques sont ensuite redistribués par courrier électronique et reproduits à l'annexe du rapport succinct de la réunion formelle. En outre, le Secrétariat établit un rapport succinct plus détaillé des ateliers du Comité, qui est diffusé dans la même série de documents (G/SPS/R) que les rapports succincts des réunions formelles. Tous les rapports succincts sont disponibles sur Documents en ligne.

1.37. Tous les exposés présentés lors des séances thématiques ou des ateliers du Comité sont affichés sur la page Web [Activités, ateliers et formation](#) SPS et, depuis 2017, sont aussi distribués en tant que documents de séance (série RD/SPS) de façon à en permettre la recherche par Documents en ligne.

1.3 Travaux de fond

1.3.1 Séances thématiques/Groupes de travail informels

1.38. Le Comité SPS a tenu sa première séance thématique en juillet 2015 dans le but d'offrir un cadre pour approfondir l'analyse et mettre en commun l'expérience acquise sur certains sujets qui intéressent les Membres. Depuis lors, le Comité a régulièrement organisé des séances thématiques (voir le tableau 5). En outre, le Comité tient normalement un atelier thématique par an. Tandis que les séances thématiques durent une demi-journée ou un jour entier, les ateliers thématiques durent généralement deux jours. Avant la pandémie de COVID-19, le Secrétariat finançait la participation de fonctionnaires SPS en poste dans les capitales aux ateliers thématiques SPS. Depuis lors, les ateliers thématiques peuvent être suivis en présentiel ou à distance, et aucun financement n'est prévu pour les participants.

1.39. Concernant le sujet précis des séances thématiques et des ateliers, les Membres sont invités à soumettre des sujets/propositions à examiner par le Comité. Ensuite, les Membres disposent d'un délai pour présenter leurs observations. Il est aussi possible normalement de s'entretenir des sujets/propositions suggérés lors des réunions informelles du Comité et les auteurs peuvent y répondre à toute question ou donner les éclaircissements nécessaires. Par ailleurs, à l'occasion des examens périodiques du fonctionnement et de l'application de l'Accord, les Membres proposent aussi

des sujets précis à débattre lors de séances thématiques et d'ateliers (voir la section 1.3.4 pour de plus amples renseignements sur le processus d'examen).

1.40. Le Comité s'efforce de convenir à chaque fin d'année d'un calendrier provisoire des séances thématiques et des ateliers pour l'année suivante, de manière à aider les Membres dans leur préparation et leur planification. Lorsqu'un trop grand nombre de sujets a été proposé, et pour clarifier l'ordre dans lequel les sujets seront programmés, le Président consulte les Membres jusqu'à ce qu'un calendrier soit convenu. Les renseignements utiles sont communiqués dans un document de la série G/SPS/GEN, parallèlement aux dates des réunions du Comité pour l'année à venir. Ce document peut être révisé au besoin, par exemple en cas de changement des dates de réunion. À titre d'illustration, les dates des réunions et des séances thématiques pour 2022 figurent dans le document [G/SPS/GEN/1910/Rev.1](#).

1.41. La plupart des questions abordées lors des séances thématiques et des ateliers sont également débattues lors de réunions formelles et informelles.

1.42. Le Comité a aussi étudié la possibilité de diffuser les séances thématiques sur le Web. Ainsi, les dernières en date ont été diffusées sur le site Web de l'OMC, normalement à la demande de la partie ayant proposé l'activité. L'intention de diffuser une séance thématique sur le Web est annoncée par message envoyé aux délégués SPS via la liste de diffusion, et les Membres ont la possibilité de formuler éventuellement des objections. Le Comité a décidé récemment, en novembre 2022, de diffuser systématiquement sur le Web toutes ses séances thématiques, de sorte qu'il ne sera plus nécessaire de prendre une décision à chaque fois.

Tableau 5: Vue d'ensemble des séances thématiques et des ateliers (2019-2022)

Année	Séances thématiques
2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance thématique sur l'équivalence (partie 2) ▪ Séance thématique sur la chenille légionnaire d'automne ▪ Atelier sur la transparence et la coordination ▪ Séance thématique sur les procédures d'homologation
2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance thématique sur l'utilisation de l'assurance volontaire par des tiers dans le cadre des systèmes nationaux de contrôle SPS
2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance thématique du Comité SPS sur la peste porcine africaine ▪ Atelier sur l'analyse des risques: évaluation des risques, gestion des risques et communication des risques ▪ Séance thématique sur une procédure pour surveiller le processus d'harmonisation internationale
2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance thématique sur les approches des LMR de pesticides, y compris les substances non approuvées pour utilisation sur un marché d'importation, qui favorisent les échanges ▪ Séance thématique sur l'utilisation de l'audit à distance (virtuel) et de la vérification dans les cadres réglementaires ▪ Atelier sur la transparence ▪ Séance thématique sur les normes et meilleures pratiques internationales en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques phytosanitaires

1.3.2 Notifications

1.43. Les Membres de l'OMC soumettent un nombre important et croissant de notifications SPS (plus de 1 800 par an à l'heure actuelle). Pour donner des orientations sur la mise en œuvre des procédures de transparence au titre de l'Accord SPS, le Comité SPS a adopté les Procédures recommandées pour l'exécution des obligations résultant de l'Accord SPS en matière de transparence ([G/SPS/7/Rev.4](#)). Ces **procédures recommandées en matière de transparence** ont d'abord été adoptées en 1996 ([G/SPS/7](#)) et ont été révisées depuis à quatre reprises (1999, 2002, 2008 et 2018). La dernière révision en date, celle de 2018, n'a pas modifié le texte sur le fond; elle a actualisé certaines références d'outils en ligne, etc. Une nouvelle révision "technique" ([G/SPS/7/Rev.5](#)) sera diffusée fin 2022 pour tenir compte de l'utilisation de la Plateforme ePing SPS et TBT. Les Procédures indiquent aussi les modes de présentation adoptés par le Comité pour les notifications. En outre, les Membres ont régulièrement évoqué des améliorations possibles de la qualité et de l'exhaustivité des notifications. Enfin, un [Manuel pratique pour les autorités nationales responsables des notifications SPS et des points d'information nationaux SPS](#) donne des explications pratiques pour l'ensemble des tâches liées à la transparence.²⁴

²⁴ La version originale du Manuel a été rédigée par Mme Sally Jennings, du Ministère néo-zélandais du secteur primaire, avec la contribution du Secrétariat de l'OMC, et publiée en 2009. Une version actualisée a été établie par le Secrétariat avec la contribution de Mme Sally Jennings et d'autres Membres en 2018.

1.44. À l'[Atelier sur la transparence tenu en octobre 2007](#), le Comité a prié le Secrétariat d'établir un **aperçu annuel du niveau de mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence**. Depuis lors, le Secrétariat a révisé chaque année le document [G/SPS/GEN/804](#) pour communiquer un aperçu du niveau de mise en œuvre des obligations de transparence prévues dans l'Accord SPS (article 7 et annexe B) et des procédures de transparence recommandées par le Comité. L'existence d'un point permanent de l'ordre du jour sur la transparence permet d'échanger des renseignements et des données d'expérience à toutes les réunions formelles du Comité SPS.

1.45. Le Comité SPS examine aussi le respect des procédures de notification et les améliorations possibles dans le contexte des examens périodiques de l'Accord SPS. À partir de propositions des Membres, le Comité a adopté plusieurs décisions pour guider la mise en œuvre de certaines dispositions de l'Accord SPS, dont certaines intègrent des aspects liés à la transparence. C'est le cas par exemple de la Décision concernant l'équivalence ([G/SPS/19/Rev.2](#)), et de la Procédure visant à améliorer la transparence du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement Membres ([G/SPS/33/Rev.1](#)).

1.46. Depuis 1995, le Comité SPS organise régulièrement des **réunions ou des ateliers spéciaux consacrés à la transparence**, en moyenne tous les deux ou trois ans, qui ont été l'occasion d'aborder les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence, d'échanger des renseignements et des données d'expérience, et de former les Membres aux outils en ligne. La première réunion de ce type, en 1995, a été une réunion conjointe SPS/OTC sur la transparence (voir [G/SPS/W/33](#)). Depuis lors, neuf ateliers SPS sur la transparence (ou la transparence et la coordination) ont été organisés en 1999, 2003, 2007, 2010, 2012, 2015, 2017, 2019 et 2022. Le dernier [atelier sur la transparence](#) en date a été organisé selon des modalités hybrides. Outre l'atelier, une "clinique des notifications" s'adressant aux autorités responsables des notifications SPS et aux points d'information a été organisée (virtuellement) pour la première fois au Comité en juin 2022. Des rapports de synthèse sur tous ces ateliers sont disponibles dans la série [G/SPS/R](#), et les exposés peuvent être consultés dans la section [SPS](#) du site Web de l'OMC. En 2015, le Comité prié le Secrétariat de distribuer une enquête sur la transparence ([G/SPS/GEN/1382](#), résultats dans le document [G/SPS/GEN/1402](#)).

1.47. Ces dernières années, le Comité a aussi demandé au Secrétariat de mettre au point des **outils en ligne** pour faciliter la gestion des renseignements SPS et la présentation des notifications. Ces outils sont décrits à la section [1.2.1](#).

1.48. Comme suite aux demandes des Membres, le Secrétariat assure un nombre important d'activités d'assistance technique sur la transparence et a créé la Plate-forme ePing SPS et TBT en ligne. En 2022, le Secrétariat a lancé le [Cours des champions de la transparence dans le domaine des SPS](#) afin d'aider davantage les Membres à appliquer le cadre de transparence en matière SPS et à en tirer parti.²⁵

1.3.3 Préoccupations commerciales spécifiques (PCS)

1.49. Depuis 1995, les Membres ont soulevé 558 préoccupations commerciales spécifiques (PCS) devant le Comité SPS. Le nombre de PCS a régulièrement augmenté ces dernières années (voir le tableau 6 pour de plus amples informations).

1.50. Dans l'approche qu'il utilise pour se tenir informé de l'état des PCS, le Comité demande aux Membres de rendre compte si les PCS ont été réglées; le règlement des PCS fait l'objet d'un point permanent de l'ordre du jour du Comité. En outre, le Secrétariat demande périodiquement aux Membres de faire le point sur les PCS qui n'ont pas été soulevées devant le Comité depuis un certain temps (voir document [G/SPS/GEN/2062/Rev.1](#) pour les résultats du dernier processus). Environ 57% des PCS soulevées au Comité SPS depuis 1995 ont été déclarées réglées entièrement ou en partie. Le Secrétariat établit un aperçu annuel des PCS (document [G/SPS/GEN/204](#) et révisions). Ce document est décrit à la section [1.3.4](#).

1.51. Dans le but de faciliter davantage le règlement des questions commerciales liées au SPS, le Comité SPS a adopté en 2014 une "**Procédure pour encourager et faciliter la résolution des questions sanitaires ou phytosanitaires entre les Membres conformément à l'article 12:2**" ([G/SPS/61](#)). L'emploi de cette procédure n'a été demandé qu'à une seule reprise (en octobre 2022).

²⁵ [OMC | Article de 2022 – La DG Okonjo-Iweala souligne l'importance de la transparence des mesures SPS et OTC pour faciliter le commerce.](#)

1.52. Dans le cadre des travaux engagés au titre du quatrième examen de l'Accord SPS, le Comité a établi un "**Catalogue d'instruments que les Membres de l'OMC peuvent utiliser pour gérer les questions SPS**" ([G/SPS/63](#)). Il s'agit d'un document de référence destiné aux fonctionnaires s'occupant des questions SPS, qui répertorie les dispositions juridiques applicables, les documents d'orientation du Comité et certaines ressources extérieures disponibles pour certaines tâches ou des activités dans le domaine SPS.

Tableau 6: Nombre de préoccupations commerciales spécifiques (PCS)

Année	Dates de la réunion formelle	Nombre de nouvelles PCS soulevées par réunion	Nombre de PCS déjà soulevées par réunion	Nombre total de PCS soulevées par réunion
2019	21 et 22 mars 2019	4	18	22
	18 et 19 juillet 2019	8	17	25
	7 et 8 novembre 2019	5	12	17
2020	25 et 26 juin 2020	17	12	29
	5, 6 et 13 novembre 2020	19	19	38
2021	25 et 26 mars 2021	11	35	46
	14-16 juillet 2021	9	38	47
	3-5 novembre 2021	7	36	43
2022	23-25 mars 2022	10	38	48
	22-24 juin 2022	6	45	51
	9-11 novembre 2022	10	42	52

Source: [Base de données de l'OMC sur les préoccupations commerciales](#).

1.3.4 Rapports du Secrétariat

1.53. Le Secrétariat produit régulièrement un certain nombre de rapports annuels tout au long de l'année, avant chaque réunion du Comité SPS. La liste ci-dessous indique le type de rapport établi, la fréquence à laquelle il est établi et la cote du dernier rapport en date.

- Mars de chaque année:
 - aperçu annuel sur la mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence et les préoccupations commerciales spécifiques ([G/SPS/GEN/804/Rev.14](#) et [G/SPS/GEN/204/Rev.22](#))²⁶;
 - aperçu des activités d'assistance technique et de formation de l'OMC prévues pour l'année à venir dans le domaine SPS, y compris des renseignements sur le processus de sélection ([G/SPS/GEN/997/Rev.12](#)); et
 - aperçu des activités d'assistance technique menées dans le domaine SPS ([G/SPS/GEN/521/Rev.17](#)).
- Juin/juillet de chaque année:
 - rapport annuel sur la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord SPS ([G/SPS/GEN/2021](#)); et
 - rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale ([G/SPS/GEN/2022](#)).
- Novembre de chaque année:
 - rapport annuel sur l'utilisation de la procédure pour encourager et faciliter la résolution de questions sanitaires et phytosanitaires spécifiques entre les Membres conformément à l'article 12:2 ([G/SPS/61](#)) ([G/SPS/GEN/2057](#)).

1.54. Le Secrétariat établit un rapport succinct après chacune des trois réunions du Comité tenues chaque année (série G/SPS/R/#). En outre, il aide le Président à établir des rapports écrits sur les débats des réunions informelles du Comité SPS (qui ont lieu avant les réunions formelles du

²⁶ Depuis 2021, les renseignements consignés auparavant dans deux rapports ([G/SPS/GEN/804](#) et [G/SPS/GEN/204](#) et révisions) ont été regroupés en un seul document, distribué sous deux cotes. Cela a permis de présenter un aperçu plus complet concernant la mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence et les PCS soulevées au Comité, d'aligner les périodes couvertes (soit de janvier à décembre) et d'harmoniser les pratiques d'établissement des rapports avec celles du Comité OTC.

Comité SPS), et également des séances thématiques. La version finale de ces rapports écrits est incorporée dans le rapport succinct distribué pour chaque réunion (en annexe). L'établissement des rapports succinct est expliqué à la section 1.2.3.6.

1.55. Le Secrétariat aide aussi le Président du Comité SPS pour l'établissement du rapport annuel, rédigé sous la responsabilité du Président, sur les activités du Comité SPS. Ce rapport est soumis au Conseil du commerce des marchandises pour examen à sa dernière réunion de chaque année (le dernier rapport en date est publié sous la cote [G/L/1443](#)).

1.56. L'article 12:7 de l'Accord SPS prévoyait que le Comité SPS examinerait le fonctionnement et la mise en œuvre dudit Accord trois ans après la date d'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, et ensuite selon les besoins. Conformément au document [WT/MIN\(01\)/17](#), le Comité procède à un **examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS** tous les quatre ans. C'est l'occasion pour les Membres de faire le point et de déterminer les domaines où poursuivre les travaux. Le processus d'examen commence par l'adoption d'une procédure et d'un calendrier, qui fixent les dates pour lesquelles les Membres devront présenter leurs propositions et commenter les propositions et le Secrétariat devra établir un document de référence et le projet de rapport sur l'examen. Les propositions des Membres portent sur des questions de fond, et visent par exemple à clarifier davantage certaines dispositions de l'Accord ou à suggérer des améliorations des processus.

1.57. À la fin du processus d'examen, le Comité adopte un rapport, qui contient un compte rendu des travaux du Comité dans différents domaines, ainsi que des recommandations issues des propositions des Membres et des délibérations du Comité. Ces recommandations sont adressées généralement au Comité, aux Membres, aux organisations ayant le statut d'observateur ou au Secrétariat; elles portent sur les travaux futurs du Comité et la mise en commun de renseignements, et débouchent parfois sur l'élaboration de lignes directrices, de procédures ou de recommandations adoptées par le Comité. Les résultats de ces travaux sont publiés dans une compilation des "[Décisions et documents importants](#)", également disponible dans la section SPS du site Web de l'OMC, qui est périodiquement mise à jour. On y trouve le texte de l'Accord, du Règlement intérieur, ainsi que toutes les décisions, lignes directrices, procédures et recommandations du Comité.

1.58. Le dernier examen en date (le cinquième) a été lancé en mars 2018 et achevé en juin 2020.²⁷ Le rapport du cinquième examen ([G/SPS/64](#) et [G/SPS/64/Add.1](#)) contient diverses recommandations sur des sujets proposés par les Membres de l'OMC et donne une vue d'ensemble des travaux menés par le Comité SPS pendant la période considérée, allant de 2014 à 2019.

1.3.5 Participation des parties prenantes extérieures

1.59. Le Comité SPS a accordé le **statut d'observateur** à 25 organisations, dont 10 ont le statut d'observateur sur une base régulière et les 15 autres sur une base *ad hoc* (voir [G/SPS/W/78/Rev.15](#)). Les organisations ayant le statut d'observateur sont normalement invitées à participer à toutes les réunions formelles et informelles, séances thématiques et réunions de groupes de travail informels.²⁸ Les organisations qui demandent le statut d'observateur sont invitées à communiquer des renseignements sur leur composition, leur mandat et leur domaine d'activité, leurs contributions potentielles aux travaux du Comité SPS, et la réciprocité. Ces renseignements sont diffusés en tant qu'addendum au document [G/SPS/GEN/121](#) pour aider le Comité à décider s'il doit ou non accepter la demande de statut d'observateur.

1.60. La liste des organisations ayant le statut d'observateur comprend les **trois organismes internationaux de normalisation** mentionnés dans l'Accord SPS: la Commission du Codex Alimentarius; l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA); et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Ces trois organismes participent régulièrement aux réunions du Comité, où ils font régulièrement le point de leurs travaux, y compris de leurs activités normatives, au titre du point de l'ordre du jour consacré aux renseignements des organismes internationaux de normalisation. Ils présentent aussi régulièrement des rapports écrits au Comité. D'autres organisations ayant le statut d'observateur communiquent aussi des renseignements sur leurs activités dans le domaine SPS à ces réunions et y soumettent des documents contenant d'autres renseignements sur leurs activités dans ce domaine.

²⁷ Le sixième examen doit avoir lieu en 2024. Le Comité délibère actuellement du calendrier du sixième examen à la lumière du programme de travail en vigueur, issu de la Déclaration SPS de la CM12, également décrite à la section 1.2.3.2.

²⁸ à moins qu'un Membre ne soulève une objection à la participation de l'un de ces observateurs avant une réunion.

1.61. Comme on l'a déjà mentionné, le Secrétariat tient une liste de diffusion pour les délégués SPS, y compris une liste pour les organisations ayant le statut d'observateur, et adresse des communications avant les réunions du Comité pour faire en sorte que les organisations ayant le statut d'observateur soient bien informées des réunions à venir, de l'état d'avancement des travaux du Comité et des autres faits nouveaux concernant le Comité. De même, les organisations ayant le statut d'observateur reçoivent des communications via la liste de diffusion des délégués SPS après les réunions du Comité. Le Secrétariat rappelle aux organisations ayant le statut d'observateur de soumettre leurs rapports écrits avant chaque réunion du Comité.

1.62. Des représentants du secteur privé (par exemple d'entreprises privées ou d'associations de produits de base) et du monde universitaire participent parfois aux ateliers et aux sessions thématiques du Comité en qualité d'intervenant, et y font part de leurs connaissances spécialisées sur certains sujets liés aux mesures SPS. Ce sont habituellement les Membres qui suggèrent la participation de ces intervenants.

1.3.6 Collaboration avec d'autres Comités ou organes de l'OMC

1.63. L'équipe SPS du Secrétariat collabore régulièrement avec d'autres comités, soit en invitant des représentants d'autres équipes du Secrétariat, dont celles qui s'occupent des OTC et de la facilitation des échanges, à présenter des exposés lors d'ateliers/séances thématiques organisés par le Comité SPS, soit en intervenant elle-même lors d'activités organisées par d'autres comités.

1.64. En juillet 2019, le Comité SPS a organisé un [atelier sur la transparence et la coordination](#), qui a été l'occasion d'un échange de vues sur la notification des mesures qui ne relèvent pas manifestement des seules dispositions des Accords SPS ou OTC.²⁹ Cet atelier a été coordonné étroitement avec une séance thématique sur les OTC tenue en juin 2019, organisée comme suite à une recommandation spécifique, issue du huitième examen triennal, d'échanger des renseignements sur les pratiques visant à déterminer si une mesure relève de l'Accord SPS et/ou de l'Accord OTC.³⁰

2 EFFORTS MENÉS PAR LE PASSÉ POUR AMÉLIORER LES TRAVAUX DU COMITÉ

2.1. Plusieurs Présidents précédents, ainsi que des Membres, ont pris des initiatives pour améliorer le travail du Comité, dont certaines ont été adoptées par le Comité. On mentionnera parmi celles-ci le regroupement et la rationalisation des points de l'ordre du jour du Comité de façon à améliorer le déroulement général des débats du Comité; l'inscription de points distincts de l'ordre du jour pour la présentation de renseignements de la part du Codex, de la CIPV et de l'OMSA, et la présentation de renseignements de la part d'autres organisations ayant le statut d'observateur; et l'ajout d'un point de l'ordre du jour sur les questions transversales pour faciliter les débats sur toutes les questions qui se rapportent à plusieurs dispositions de l'Accord SPS, ou ne cadrent pas exactement avec l'un des autres points de l'ordre du jour. Les informations présentées ci-après donnent une vue d'ensemble des initiatives les plus récentes, et d'autres renseignements utiles de caractère général.

2.1 Modifications apportées à l'ordre du jour des réunions formelles du Comité SPS

2.2. Le Comité a périodiquement décidé de modifications de l'ordre du jour de ses réunions formelles. À titre d'exemple, après l'adoption du rapport du cinquième examen à sa réunion de juin 2020, il a mis en application la recommandation d'inscrire à son ordre du jour un nouveau point permanent sur les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation (annexe C) pour faciliter les discussions et l'échange de renseignements sur le sujet. Ce nouveau point de l'ordre du jour est apparu pour la première fois dans l'aérogramme de la réunion de novembre 2020 ([WTO/AIR/SPS/33](#)).

2.2 Discussions de 2019-2020 sur la fonction de consultation du Comité SPS (G/SPS/W/319/Rev.2)

2.3. En 2019-2020, dans le cadre d'une initiative plus générale lancée par le Groupe d'Ottawa, le Brésil a coordonné une série de consultations à participation non limitée, axées sur les moyens de renforcer encore les activités du Comité SPS, qui ont débouché sur le document

²⁹ Voir [G/SPS/64](#), paragraphes 7.1 à 7.13.

³⁰ Voir [G/TBT/49](#), paragraphe 1.28.

[G/SPS/W/319/Rev.2](#). Plusieurs consultations ont été organisées (voir le tableau 1), et les idées issues de ces consultations ont été portées à la connaissance du Comité SPS pour examen. Les discussions ont d'abord porté sur le recours à des outils en ligne pour faciliter l'examen des préoccupations commerciales spécifiques, y compris dans le contexte du projet eAgenda SPS et OTC du Secrétariat, et ont été élargies par la suite à d'autres sujets.

2.4. Tandis que les discussions suivaient leur cours, le Secrétariat, en consultation avec le Comité, a commencé à mettre en application un certain nombre des suggestions formulées, dont les éléments suivants:

- a. élaboration d'un projet d'ordre du jour annoté;
- b. création d'un système en ligne pour la transmission des PCS (à savoir eAgenda);
- c. diffusion sur le Web des séances thématiques; et
- d. inscription dans l'aérogamme d'un rappel aux Membres pour qu'ils consultent le Catalogue d'instruments que les Membres de l'OMC peuvent utiliser pour gérer les questions SPS ([G/SPS/63](#)), et quant au fait que le Président tient ses bons offices à leur disposition, sur demande, pour aider au règlement de problèmes commerciaux ([G/SPS/61](#)).

2.3 Discussions du Comité dans le contexte de la pandémie de COVID-19

2.5. En raison de la situation liée à la COVID-19, la réunion du Comité SPS de juin 2020 s'est déroulée selon des modalités mixtes virtuelles/écrites. La procédure écrite a été facilitée par la plate-forme eAgenda qui, venant d'être adoptée, a été utilisée pour la première fois et a permis aux Membres de communiquer en ligne des points de l'ordre du jour, des déclarations et des PCS.³¹ Un temps limité ayant été imparti aux réunions virtuelles, eAgenda a aussi été utilisé pour permettre un échange de déclarations écrites sur les PCS et d'autres questions à l'ordre du jour. Le Secrétariat a rendu compte de cette première utilisation d'eAgenda par le Comité dans le document [G/SPS/GEN/1818](#).

2.6. À la suite de la réunion de juin 2020 du Comité SPS, les Membres ont demandé à pouvoir s'entretenir de la procédure et des modalités utilisées pour la réunion de juin 2020, aux fins de déterminer quels aspects devraient continuer d'être utilisés lors des réunions futures du Comité SPS. Des consultations informelles ont donc été organisées en septembre 2020. Ces consultations ont aussi été l'occasion de poursuivre les débats sur d'autres sujets, dont le renforcement de la fonction de consultation du Comité SPS.

2.7. Les sections ci-après donnent un aperçu de certains des aspects du fonctionnement du Comité dont les Membres ont débattu lors des consultations informelles de septembre 2020.

2.3.1 Emploi conjugué des procédures orales et écrites

2.8. Les Membres ont estimé qu'il avait été utile de recourir à une procédure écrite pour la réunion de juin 2020 du Comité en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie; ils ont aussi souligné cependant qu'il importait que les échanges oraux soient maintenus au sein du Comité. Pour ce qui est des préoccupations commerciales spécifiques, les Membres ont souligné qu'il importait de disposer d'interventions orales des Membres appuyant la PCS.³²

2.3.2 Utilisation de limites de temps

2.9. Les Membres se sont dits conscients des circonstances particulières de la réunion de juin 2020, qui avaient imposé de recourir à des limites de temps pour les interventions. Ils ont toutefois aussi estimé nécessaire de conserver leur souplesse aux procédures du Comité et de ne prévoir de limites de temps pour les interventions orales pour aucun point de l'ordre du jour à l'avenir. Plusieurs

³¹ À l'origine, le Secrétariat avait prévu de lancer eAgenda pour la réunion de mars 2020 du Comité SPS, à l'issue d'une phase pilote réalisée avec neuf Membres. Cette réunion a ensuite été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

³² En raison des circonstances extraordinaires de la réunion de juin 2020 du Comité SPS et des contraintes de temps qui en ont découlé, les Membres appuyant des PCS ont été invités à présenter leurs déclarations par écrit, en lieu et place de déclarations orales. Voir [JOB/SPS/8 \(et JOB/SPS/8/Add.1\)](#) pour davantage de précisions.

Membres ont recommandé la pratique consistant à présenter des déclarations orales succinctes, en communiquant des éléments plus détaillés dans des déclarations écrites présentées au moyen d'eAgenda et/ou en tant que documents G/SPS/GEN. Le Comité SPS n'utilise pas actuellement de limites de temps dans ses réunions.

2.3.3 Forme des déclarations des organisations ayant le statut d'observateur

2.10. Les Membres ont salué le travail important des organisations ayant le statut d'observateur, en particulier le rôle spécifique du Codex, de l'OMSA et de la CIPV. De leur point de vue, il restait nécessaire que ces organisations communiquent des informations en formulant de brèves interventions orales et en communiquant des documents de la série GEN avant les réunions. Les Membres n'étaient pas favorables à la suggestion tendant à prévoir une formule d'exposé-débat avec le Codex, l'OMSA et la CIPV dans les réunions du Comité afin de permettre une présentation plus ciblée des informations. L'attention a aussi été appelée sur la nécessité d'éviter que les débats du Comité SPS ne fassent double emploi avec ceux du Codex, de l'OMSA et de la CIPV. À l'heure actuelle, les organisations ayant le statut d'observateur sont incitées à faire de brèves interventions orales et à soumettre des documents écrits.

2.3.4 Forme du rapport succinct

2.11. Le rapport succinct a été établi sous une forme différente en juin 2020³³, un rapport plus long ayant été distribué, dans lequel figuraient les déclarations complètes des Membres, souvent extraites d'eAgenda³⁴, au lieu que dans les rapports précédents, le rapport lui-même était plus court, et contenait un résumé des interventions des Membres.³⁵

2.12. Au cours des discussions, les Membres ont relevé deux considérations importantes: i) le temps nécessaire à l'établissement du rapport et ii) la quantité idéale d'informations à faire figurer dans le rapport. Certains délégués ont jugé utile de faire figurer les déclarations *in extenso* dans le rapport, ce qui permettait au Secrétariat d'établir celui-ci plus rapidement, et à eux-mêmes de rendre compte plus facilement à leurs capitales. D'autres délégués se sont dits favorables à la version résumée du rapport, même si elle demandait plus de temps, car cette version était d'une lecture plus aisée. Elles étaient aussi favorables à ce que l'on restitue rigoureusement les propos tenus à la réunion, en évitant les divergences éventuelles entre les déclarations prononcées et les déclarations écrites soumises via eAgenda. Plusieurs Membres ont souligné la nécessité de veiller à que la version finale des déclarations écrites soumises via eAgenda corresponde à l'information présentée à la réunion, et ne comporte pas d'éléments supplémentaires ou modifiés.

2.13. Le Secrétariat a appelé l'attention du Comité sur une nouvelle fonctionnalité d'eAgenda qui permet aux Membres de créer une compilation des déclarations soumises. Cette fonctionnalité permettrait aux délégués d'accéder très rapidement aux déclarations complètes, ce qui les aiderait à s'acquitter de leur devoir de rendre compte à leur capitale. Certains Membres ont fait valoir que, puisque cette nouvelle fonction permet un accès rapide aux déclarations, le Secrétariat devrait continuer d'établir la version plus courte des rapports succincts, selon la pratique établie. C'est cette formule qui est actuellement utilisée.

2.3.5 Activités relatives à la COVID-19

2.14. Les activités du Comité en rapport avec la COVID-19 font l'objet d'un rapport distinct au CCM. Ce rapport a été distribué sous la cote G/L/1477-G/SPS/66.

³³ Comme indiqué plus haut, la réunion de juin 2020 a comporté une procédure écrite, en raison du temps plus court alloué aux réunions du fait de la COVID-19.

³⁴ D'autres déclarations ont été envoyées par courriel au Secrétariat, ou établies à partir des enregistrements des réunions. Le rapport succinct de juin 2020 du Comité SPS peut être consulté dans le document [G/SPS/R/99](#) (71 pages) et [G/SPS/R/99/Corr.1](#).

³⁵ À titre d'exemple, on se reportera au rapport succinct de la réunion de novembre 2019 du Comité SPS, reproduit dans le document [G/SPS/R/97/Rev.1](#) (29 pages).